

AR Prefecture

083-218301075-20220310-DEL1003202202-DE
Reçu le 11/03/2022
Publié le 11/03/2022



VILLE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 MARS 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 02

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL
SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
4 mars 2022		33	26	30

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 mars 2022 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière, en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Etaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, M. BACQUET, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD , Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, Mme BIANCHI, M. FLECHE, Mme SUCHET, M. TISSIER, Mme ICHARD.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle NOURI à Mme Eve STEINMETZ, M. Elio DAMO à M. Jacques BACQUET, Mme Line KERGOURLAY à M. Ken TISSIER, M. Guillaume GUÉRIN à Mme Isabelle SUCHET.

Absents : M. BUSNEL, M. LUCHINI, Mme AUZOLAT.

Secrétaire de séance : Marie-Line BIANCHI

Monsieur BACQUET soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 04 mars 2022,

CONSIDERANT que la Commune est amenée à créer, par délibération du Conseil Municipal, des emplois afin de permettre des avancements de grade, des promotions internes ou des mutations,

AR Prefecture

083-218301075-20220310-DEL1003202202-DE

Reçu le 11/03/2022

Publié le 11/03/2022

CONSIDERANT qu'aujourd'hui, le nombre d'emplois vacants est relativement important et qu'il est nécessaire, dans le respect des préconisations nationales, de modifier le tableau des effectifs en procédant à la suppression de certains emplois comme suit :

FILIERE – EMPLOI	SUPPRESSIONS
<u>Filière Administrative :</u>	
Attaché Principal Non Titulaire	1
Rédacteur Principal de 2° Classe	2
Rédacteur Territorial	1
Adjoint Administratif Principal de 2° Classe	8
Adjoint Administratif	4
<u>Filière Animation :</u>	
Adjoint d'animation	1
Adjoint d'animation à TNC 90 %	1
Adjoint d'animation à TNC 80 %	1
<u>Filière Technique :</u>	
Adjoint Technique Principal de 1° Classe	8
Adjoint Technique	11
<u>Filière Police Municipale :</u>	
Chef de Service Principal de 2° Classe	1
Chef de Police	1
Gardien Brigadier	3

CONSIDERANT que dans un même temps et afin de satisfaire la possibilité d'avancements de grade et de nomination de certains agents, il est nécessaire de procéder à la création de cinq postes comme suit :

Filière TECHNIQUE :

- 1 Technicien Principal de 2° Classe
- 2 Agents de Maîtrise Principal
- 1 Adjoint Technique à Temps Non Complet à 50 %

Filière ADMINISTRATIVE :

- 1 Rédacteur Principal de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité comme suit :

Suppression des emplois suivants :

FILIERE – EMPLOI	SUPPRESSIONS
<u>Filière Administrative :</u>	
Attaché Principal Non Titulaire	1
Rédacteur Principal de 2° Classe	2
Rédacteur Territorial	1
Adjoint Administratif Principal de 2° Classe	8
Adjoint Administratif	4
<u>Filière Animation :</u>	
Adjoint d'animation	1
Adjoint d'animation à Temps Non Complet 90 %	1
Adjoint d'animation à Temps Non Complet 80 %	1

AR Prefecture

083-218301075-20220310-DEL1003202202-DE
Reçu le 11/03/2022
Publié le 11/03/2022

Filière Technique :

Adjoint Technique Principal de 1° Classe
Adjoint Technique

8
11

Filière Police Municipale :

Chef de Service Principal de 2° Classe
Chef de Police
Gardien Brigadier

1
1
3

Créer des emplois suivants :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
<u>Filière Technique :</u>	
Technicien Principal de 2° Classe	1
Agent de Maîtrise Principal	2
Adjoint Technique à Temps Non Complet à 50 %	1
<u>Filière Administrative :</u>	
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	1

FIXE le tableau des emplois permanents de la Collectivité tel qu'annexé à la présente délibération.

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au chapitre 012 « Rémunération du Personnel » du Budget Principal de la Commune.

A l'unanimité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 10 mars 2022

Le Maire,
Jean CAYRON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture

083-218301075-20220310-DEL1003202202-DE

Reçu le 11/03/2022

Publié le 11/03/2022

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - VILLE

POSTES	POSTES AUTORISES	Modifications proposées		Nouvelle situation autorisée par le C.M. du 10/03/2022			
		Suppressions	Créations	AUTORISES	OCCUPES	VACANTS	OBSERVATIONS
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Directeur Général des Services 40/80000 hab.	1			1	1	0	
D.G.S.A. 40.000/150.000 habitants	3			3	3	0	
Attaché hors classe	1			1	1	0	
Directeur territorial	1			1	1	0	
Attaché Principal	2			2	0	2	
Attaché	7			7	5	2	
Rédacteur principal 1ère classe	10		1	11	10	1	
Rédacteur principal 2ème classe	5	2		3	1	2	
Rédacteur	6	1		5	1	4	
Adjoint administratif principal 1ère classe	32			32	29	3	
Adjoint administratif principal 2ème classe	33	8		25	21	4	1 vacant en disponibilité
Adjoint Administratif	29	4		25	20	5	2 vacants en disponibilité
Adjoint Administratif TNC 80%	2			2	1	1	
Adjoint Administratif TNC 70 %	1			1	1	0	
Adjoint Administratif TNC 60%	1			1	0	1	
Sous/total	134	15	1	120	95	25	
POLICE MUNICIPALE							
Directeur police municipale	1			1	0	1	
Chef de service principal 1ère classe	2			2	1	1	
Chef de service principal 2ème classe	3	1		2	1	1	
Chef de service	2			2	0	2	
Chef de police	1	1		0	0	0	
Brigadier Chef Principal	20			20	19	1	
Gardien-Brigadier (Brigadier Chef)	11	3		8	5	3	
Sous/total	40	5	0	35	26	9	
FILIERE CULTURELLE							
Assistant Conservation Principal 1ère classe	1			1	1	0	
Assistant Conservation Principal 2° classe	1			1	1	0	
Assistant Conservation Patr. Bibliothèque	2			2	0	2	
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère cl.	1			1	1	0	
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème cl.	2			2	0	2	
Adjoint du Patrimoine	2			2	1	1	
Sous/total	9	0	0	9	4	5	
FILIERE SPORTIVE							
Conseiller Principal des APS 1ère classe	1			1	0	1	
Educateur des A.P.S. Principal 1ère classe	7			7	6	1	
Educateur APS Pal 1ère classe TNC 60%	1			1	0	1	
Educateur des A.P.S. Principal 2ème classe	2			2	1	1	
Educateur des A.P.S.	3			3	2	1	
Opérateur Qualifié des A.P.S.	1			1	0	1	
Sous/total	15	0	0	15	9	6	
FILIERE ANIMATION							
Animateur principal 1ère classe	3			3	1	2	1 vacant en disponibilité
Animateur principal 2ème classe	1			1	0	1	1 vacant en disponibilité
Animateur	3			3	3	0	
Adjoint animation principal 1ère classe	2			2	2	0	
Adjoint animation principal 2ème classe	7			7	5	2	
Adjoint Animation	22	1		21	15	6	
Adjoint animation TNC 90%	1	1		0	0	0	
Adjoint animation TNC 80%	1	1		0	0	0	
Sous/total	40	3	0	37	26	11	

AR Prefecture

083-218301075-20220310-DEL1003202202-DE

Refu le 11/03/2022

Publié le 11/03/2022

POSTES

POSTES

AUTORISES

Modifications proposées

Nouvelle situation autorisée par le C.M. du 10/03/2022

Suppressions

Créations

AUTORISES

OCCUPES

VACANTS

OBSERVATIONS

FILIÈRE TECHNIQUE

Ingénieur Principal	1			1	1	0	
Ingénieur	1			1	0	1	
Technicien Principal 1ère classe	2			2	1	1	
Technicien Principal 2ème classe	1		1	2	1	1	
Technicien	2			2	1	1	
Agent de Maîtrise Principal	13		2	15	13	2	
Agent de Maîtrise	17			17	8	9	
Adjoint technique principal 1ère classe	23	8		15	13	2	
Adjoint technique principal 2ème classe	34			34	31	3	
Adjoint tech ppal 2ème classe TNC 80 %	2			2	1	1	
Adjoint tech ppal 2ème classe TNC 50%	1			1	1	0	
Adjoint technique	49	11		38	33	5	2 vacants en disponibilité
Adjoint technique TNC 50 %	1		1	2	1	1	
Adjoint technique TNC 60 %	1			1	1	0	
Adjoint technique TNC 80 %	1			1	1	0	
Adjoint technique TNC 90 %	1			1	0	1	
Sous/total	150	19	4	135	107	28	

FILIÈRE SOCIALE

ATSEM Principal 1ère classe	14			14	13	1	
ATSEM Principal 2ème classe	3			3	1	2	
Agent social principal de 1ère classe	2			2	2	0	
Agent social principal de 2ème classe	2			2	0	2	
Sous/total	21	0	0	21	16	5	

S/TOTAUX	409	42	5	372	283	89	
-----------------	------------	-----------	----------	------------	------------	-----------	--

AGENTS NON TITULAIRES

Collaborateur de Cabinet	3			3	3	0	
attaché principal non titulaire	1	1		0	0	0	
Attaché	1			1	0	1	
Rédacteur - Manager de centre ville (2022/2028)	0		1	1	0	1	Poste non permanent

TOTAUX	414	43	6	377	286	91	
---------------	------------	-----------	----------	------------	------------	-----------	--